

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008  
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
LUDOVIC LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° *2008-65-1*  
Séance du vendredi 23 mai 2008

### POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : 4ème PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'ANNEE 2008

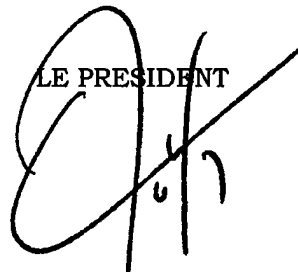
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I – 11<sup>e</sup>/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, au titre de l'exercice 2008, la 4<sup>ème</sup> programmation en matière de développement local et ce pour un montant global de **36 709,00 €**, selon la répartition fixée par les tableaux annexés au rapport.
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :
  - Programme F031 – Fonction 71 – Nature 65734 – **Enveloppe 4273** - Communes et structures intercommunales : **35 120,00 €**.
  - Programme F031 – Fonction 71 – Nature 20414 – **Enveloppe 99691** - Communes et structures intercommunales : **1 589,00 €**.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER